



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 23 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-trois novembre à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le dix-sept novembre deux mil vingt-deux, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 23

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Dominique Busigny, Mme Catherine Despierre, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Christine Decool, M. Philippe Ferret, M. Pierre-François Brisabois, M. Hugues Orsolin, M. François Daviau.

Ont donné procuration : 11

M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, M. Olivier Poneau à Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Michel Bucheton à M. Pierre Testu, Mme Nathalie Normand à M. Frédéric Hucheloup, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Bruno Larbaneix à M. Bruno Drevon, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, M. Franck Thiébaux à Mme Christine Decool, M. Amroze Adjuward à M. François Daviau.

Absente non représentée : 01

Mme Sophie Paris

Secrétaire de Séance : Mme Johanne Ledanseur.

Délibération n° 2022-11-23/16

Objet : marché relatif à l'entretien et aux travaux neufs sur les équipements hydrauliques - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-21-1,

VU le Code de la Commande publique, et notamment les articles L.2124-1 et R.2124-1 et suivants,

VU les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, et, Aménagement et Environnement, réunies en séances le 14 novembre 2022,

CONSIDÉRANT que le marché relatif à l'entretien et aux travaux neufs sur les équipements hydrauliques a été notifié :

- le 12 mai 2021 à la société TERIDEAL SEGEX ENERGIES, pour le lot n° 1 relatif à l'entretien et aux travaux neufs sur les réseaux d'arrosage automatique et les disconnecteurs,
- le 12 mai 2021 à la société TERIDEAL SEGEX ENERGIES, pour le lot n° 2 relatif à l'entretien des fontaines et des bornes fontaines.

CONSIDÉRANT que ce marché prendra fin le 11 mai 2023,

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de lancer une nouvelle procédure d'appel d'offres ouvert, avec les caractéristiques suivantes :

1. Une décomposition en deux lots, comme suit :
 - lot n° 1 : entretien et travaux neufs sur les réseaux d'arrosage automatique et les disconnecteurs,
 - lot n° 2 : entretien des fontaines et des bornes fontaines.
2. Deux catégories de prestations pour le lot n° 1 :
 - les prestations de maintenance préventive, dont le prix sera sous la forme d'un montant global et forfaitaire annuel,
 - les prestations de maintenance curative et d'installation, dont les prestations seront à bons de commande, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 80 000,00 € HT.
3. Deux catégories de prestations pour le lot n° 2 :
 - les prestations de maintenance préventive, dont le prix sera sous la forme d'un montant global et forfaitaire annuel,
 - les prestations de maintenance curative et de travaux, sans montant minimum annuel et avec un montant maximum annuel de 80 000,00 € HT.
4. Les marchés seront passés à compter du 12 mai 2023 ou de leur date de notification si celle-ci est postérieure au 12 mai 2023, et jusqu'au 11 mai 2024 inclus. Ils seront tacitement reconductibles trois fois pour une période d'un an, soit du 12 mai 2024 au 11 mai 2025, du 12 mai 2025 au 11 mai 2026 et du 12 mai 2026 au 11 mai 2027.

Délibération n° 2022-11-23/16

Objet : marché relatif à l'entretien et aux travaux neufs sur les équipements hydrauliques
- Lancement d'un appel d'offres ouvert.

ENTENDU l'exposé de Madame Solange Pétret-Racca, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à :

- **LANCER** une consultation en procédure formalisée d'appels d'offres ouvert conformément aux articles L.2124-1 et R.2124-1 du Code de la Commande Publique,
- **SIGNER** les lots sus indiqués avec les opérateurs économiques ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse, désignés par la Commission d'Appel d'Offres,
- **RELANCER**, en procédure formalisée d'appel d'offres ou en procédure négociée, sans publicité ni mise en concurrence, si les marchés étaient déclarés infructueux par la Commission d'Appel d'Offres.

Fait et délibéré en séance le 23 novembre 2022.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20221128-DEL_22_11_23_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/11/2022

acte affiché du 29/11/2022 au 01/02/2023